

DÉLIBÉRATION N°20231130-01**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 24 novembre 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM (à partir de la délibération n°2), M. Stéphane THILLAY – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Maxime PETAUTON donne pour à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE (délibération n°1)

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°01 : CONSEILS DE QUARTIER : DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU POUR LE SECTEUR N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Délibération 200707-01 du conseil municipal du 7 juillet 2020 portant mise en place des conseils de quartiers 2020-2026 ;

Vu l'arrêté n°23/114/DCA en date du 13 juillet 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Nathalie GERVAIS ;

Considérant la nécessité de permettre à chaque Coignérien d'être acteur de sa Ville ;

Considérant la nécessité de proposer des Conseils de Quartiers adaptés à la réalité des divers quartiers de la Commune ;

Considérant que pour des motifs personnels, M Nicolas ROBBE ne souhaite plus assurer la fonction de conseiller délégué. Aussi, le poste de vice-président devient vacant ;

Considérant que Mme Nathalie GERVAIS a été désignée pour assurer cette fonction en tant que vice-présidente ;

Considérant qu'un poste d'élu de la majorité est vacant pour le secteur n°2 ;